



ATTESTATION DE STAGE

Recto

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : Linagora
Adresse : 100, terrasse Boieldieu
92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX
FRANCE

Certifie que

LA OU LE STAGIAIRE

ÉTUDIANT(E) EN

BTS Services informatiques aux organisations

AU SEIN DE : CNED – site de Poitiers

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DURÉE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage :

Du 16/06/2020 au 15/07/2020

Représentant une durée totale de quatre semaines.(140 heures)

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de 0 €

La tutrice ou le tuteur de l'organisation d'accueil certifie que les situations professionnelles, vécues ou observées, présentées par la ou le stagiaire dans son portefeuille de compétences professionnelles listées ci-dessous ont bien été réalisées dans le cadre de son stage.

OUI

NON

Intitulé de la situation professionnelle	Activité(s) du référentiel concernée(s)
Résolution de tickets type demande d'informations	A2.2.2 Suivi et réponse à des demandes d'assistance
Évolutions fonctionnelles et graphiques d'une application web	A1.4.1 Participation à un projet A1.4.2 Évaluation des indicateurs de suivi d'un projet et justification des écarts A2.2.3 , Réponse à une interruption de service A2.3.2 , Proposition d'amélioration d'un service A4.1.6 Gestion d'environnements de développement et de test A4.1.7 Développement, utilisation ou adaptation de composants logiciels
Ajout de notifications sur une application de messagerie lors d'une création de ticket	A1.4.1 Participation à un projet A1.4.2 Évaluation des indicateurs de suivi d'un projet et justification des écarts A2.2.1 Suivi et résolution d'incidents A4.1.6 Gestion d'environnements de développement et de test A4.1.7 Développement, utilisation ou adaptation de composants logiciels A4.2.4 Mise à jour d'une documentation technique

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT À PARIS LA DEFENSE LE 15/07/2020
 Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil
 Jean-Sebastien BEVILACQUA, rseponsable OSSA